

**REUNION CONJOINTE DES MINISTRES DE DEVELOPPEMENT ET DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE
(AUC) ET DE LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR
L'AFRIQUE (CEA) : 23-30 MARS 2015' ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**L'Agenda 2063. Pour une meilleure prise en compte des intérêts des femmes
africaines**

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) organisera une réunion en marge de la Conférence conjointe des Ministres de l'Economie et des Finances et de la Planification du Développement de l'Union Africaine et de la CEA prévue à Addis Abeba, Ethiopie du 23 au 30 Mars 2015 sur le thème « S'assurer que l'Agenda 2063 réponde aux intérêts des femmes. Qu'est ce qui doit être fait ?

La réunion sera organisée dans le cadre de la célébration de la décision stratégique de dédier l'année 2015 : « L'Année de l'Autonomisation des Femmes. Vers la réalisation de l'Agenda 2063 ». Cette décision réitère non seulement le rôle important des femmes dans la mise en œuvre de l'Agenda mais de plus, reconnaît la promotion des droits humains des femmes comme la condition sine qua non de la réalisation des objectifs articulés des objectifs de l'Agenda 2063.

1. Objectif

L'objectif principal de la réunion est de réfléchir sur les mesures concrètes à prendre afin que l'Agenda 2063 réponde aux besoins, contraintes et priorités des femmes africaines.

Les objectifs spécifiques de la réunion s'articulent autour des points suivants :

- Identifier les priorités des femmes sur la base des résultats et de la Déclaration de la réunion africaine de la revue de Beijing+20.
- Réfléchir aux politiques, programmes idoines nécessaires à corriger les défis structurels et émergents des femmes.
- Construire un consensus sur les actions à prendre et les étapes futures en relation avec les délais impartis à la mise en œuvre de l'Agenda 2063

2. Format

La réunion sera organisée sous forme d'un Panel de discussion composés d'un cadre supérieur d'un Ministère chargé de la Promotion de la Femme et de l'égalité des genres ; un cadre supérieur d'un Ministère de la planification du développement ou Ministère de l'Economie et des Finances ; Un (e) représentant(e) des Organisations de la société civile ; un cadre supérieur de la

Commission de l'Union africaine ayant contribué à la formulation de l'Agenda 2063 et d'un représentant(e) des organisations régionales (inter-gouvernementales) ou du Parlement africain.

3. Participants

Prendront part à la réunion, des experts en planification socio-économique du développement ; des hauts fonctionnaires représentant différents ministères et organisations nationales, régionales, des chercheurs ; experts en genre ; représentants de la Commission de l'Union africaine, des organisations des Nations Unies, des organisations bilatérales ; représentants de la société civile ; etc.